



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/11999  
1er mars 1976  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU  
REPRESENTANT SUPPLEANT DU JAPON AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général signale qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères du Japon des pouvoirs datés du 24 février 1976 indiquant que M. Chusei Yamada a été nommé représentant suppléant du Japon au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

-----

